



# COMPTE-RENDU

## Commission Administrative Paritaire catégorie B du 06 Février 2025

### ORDRE DU JOUR

---

#### 1) Ouverture de la séance par le Président

La séance a été ouverte à 9h40 par M. Gehannin, Président. Il rappelle que les débats en CAP sont confidentiels.

Le quorum pour la tenue de la CAP est atteint.

Le bilan des CAP sera communiqué en mars.

#### 2) Lecture des déclarations liminaires

Trois déclarations liminaires ont été lues en séance ; la DL de l'UNSA Défense vous a été communiquée.

En réponse :

- L'arrêté sur les conditions de recrutement des ouvriers de l'Etat a été publié,
- Le Président émet un avis défavorable à la demande de la présence systématique de l'information d'un RPS ou d'une enquête concernant l'agent sur le document de saisie de la CAP,
- Evaluation : de nombreux guides et notes peuvent aider à la rédaction des CREP. Cela se prépare, le Président estime que ce n'est pas le cas de tous les employeurs. A ce jour 60% des évaluations ont été réalisées. Les agents doivent eux aussi être acteurs de leur entretien,
- Le Président souligne l'importance du CREP pour l'avancement de carrière et la mobilité,
- Concernant les évolutions, le taux d'avancement est relatif au calcul statutaire, donc moins d'embauche égal moins d'avancement. De plus ce taux est suivi par la direction du budget,
- Le Président reconnaît les délais anormaux de transmission des dossiers,
- Le Président n'a pas la visibilité des tableaux d'avancement des paramédicaux au titre de 2025,
- Le SRP a engagé une réflexion sur le télétravail et la semaine des 4 jours.



L'UNSA Défense déplore qu'aucun PV n'ait été produit pour validation lors de cette CAP.





3) Désignation du secrétaire adjoint

Le secrétariat adjoint a été tenu par un commissaire FO.

4) Examen d'un dossier disciplinaire de deuxième groupe.

La CAP a émis un avis favorable à une sanction disciplinaire de deuxième groupe.

5) Examen de deux prolongations de stage

Suite aux éléments contradictoires émis par les commissaires et le traitement fait par l'administration, le vote de la commission s'est porté sur un avis unanime à sa titularisation immédiate. Concernant le second dossier, la CAP a été favorable à la prolongation du stage.

Le stage initial d'un agent est prolongé d'autant de jours d'absence qu'il a eu durant ledit stage.

6) Questions diverses

- Les questions diverses ont porté sur le suivi des dossiers traités lors des dernières CAP.



Conclusion :

*L'UNSA défense souhaite que les propositions qui ont été faites soient suivies d'effets.*

*L'UNSA Défense souligne la qualité des échanges durant cette CAP. Les commissaires ont participé à ce dialogue constructif et en remercient les représentants de l'Administration et l'équipe SRHC.*

**La prochaine CAP des B se tiendra les 13 et 14 mars 2025**

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus de la CAP des catégories B :  
Nathalie Galaup, Lionel Chrétien.

